

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 7 septies du 22 juillet 2015

Spécial Suppléance du Préfet de Région

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
LE PRÉFET DE RÉGION – SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES	2
<i>Décision en date du 22 juillet 2015 portant SUPPLÉANCE de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne par Monsieur Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, pour la période s'étendant du vendredi 24 juillet au vendredi 14 août 2015.</i> -----	2

MESURES NOMINATIVES

LE PRÉFET DE RÉGION – SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Décision en date du 22 juillet 2015 portant SUPPLÉANCE de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne par Monsieur Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, pour la période s'étendant du vendredi 24 juillet au vendredi 14 août 2015.

Le PRÉFET DE LA REGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

VU

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment l'article 79, le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 39, 1^{er} alinéa, le décret du 7 juin 2012 nommant M. Jean-Paul CELET, préfet de la Haute Marne, le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne Ardenne, Préfet de la Marne, l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 nommant M. François SCHRICKE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim, les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim et aux chefs de service régionaux déconcentrés, l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2015 relatif à la suppléance de M. Jean François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne, l'absence du vendredi 24 juillet 2015 au vendredi 14 août 2015 de M. Jean François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,

D É C I D E

Article 1er -

L'arrêté préfectoral du 6 juillet 2015 relatif à la suppléance du Préfet de la région Champagne-Ardenne susvisé est abrogé.

Article 2-

Conformément au 1er alinéa de l'article 39 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Jean Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, est désigné pour assurer la suppléance du Préfet de la région Champagne-Ardenne du vendredi 24 juillet 2015 au vendredi 14 août 2015.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Article 2 –

M. le Préfet de la Haute Marne et M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur général des finances publiques de la région Champagne-Ardenne.

Fait à CHALONS-en-CHAMPAGNE, le 22 août 2015

**Le Préfet de la région
CHAMPAGNE-ARDENNE**

Signé : Jean-François SAVY
